

Knight accroît sa participation dans Crescita

MONTREAL, Canada, 10 octobre 2017 – En vertu des exigences d’alerte précoce de la norme canadienne 62-103, Thérapeutique Knight inc. (« Knight »), a annoncé aujourd’hui un accroissement de sa participation dans Crescita Therapeutics Inc. (« Crescita »).

En date du 6 octobre 2017, Knight a acquis 566 471 actions ordinaires de Crescita, représentant 4,0 % des actions ordinaires en circulation émises par Crescita, selon l’entente de transfert d’actions conclue le 31 août 2016 par et entre Knight et M. Gregory Orleski (« l’entente »). Conformément à cette entente, Knight devait recevoir des actions supplémentaires de Crescita, sans contrepartie, au prix du marché des actions de Crescita le 31 août 2017. Knight détient présentement un total de 2 079 973 actions ordinaires de Crescita, représentant environ 14,9 % des actions ordinaires en circulation de Crescita.

De plus, Knight détient 396 000 bons de souscription d’actions ordinaires de Crescita, dont 216 000 peuvent être exercés au prix unitaire de 0,75 \$, et 180 000 au prix unitaire de 1,00 \$, jusqu’au 14 août 2023 dans chaque cas. Dans le cas de l’exercice des bons de souscription par Knight, Knight ferait l’acquisition de 396 000 actions ordinaires supplémentaires de Crescita, représentant un accroissement de 2,3 % de la participation de Knight dans Crescita, après prise d’effet de l’exercice des bons de souscription détenus par Knight seulement.

Knight a acquis les actions aux fins d’investissement. Knight pourrait, dans le futur, acheter ou vendre des actions de Crescita ou encore effectuer des opérations sur titres, ou conclure d’autres transactions relatives à Crescita, dépendamment de plusieurs facteurs, incluant, mais sans s’y limiter, la situation financière de Crescita, le cours des actions ordinaires de Crescita, les conditions des marchés des titres ainsi que les conditions économiques et sectorielles générales, la situation financière et commerciale de Crescita, et d’autres facteurs et conditions que Knight jugerait appropriés.

Pour plus de renseignements, un exemplaire du rapport d’alerte précoce auquel le présent communiqué de presse fait référence peut être obtenu de Jeffrey Kadanoff au 514 484-4483 ou sur le profil de Crescita sur SEDAR au www.sedar.com.

« Le potentiel de Crescita suscite notre enthousiasme et nous n’attendons que du positif de cet investissement », a déclaré Jonathan Ross Goodman, chef de la direction de Thérapeutique Knight inc.

À propos de Crescita Therapeutics Inc.

Crescita (TSX : CTX) est une société commerciale canadienne en dermatologie et cotée en bourse qui détient un portefeuille de produits pour la peau vendus sans ordonnance ainsi que de produits vendus sur ordonnance pour les soins et le traitement de problèmes de peau et de troubles cutanés et de leurs symptômes. Crescita possède plusieurs plateformes exclusives de modes d’administration de médicaments qui appuient le développement de formules brevetées facilitant l’administration de médicaments actifs dans la peau ou à travers la peau. Crescita détient un portefeuille de produits de soin de la peau vendus sans ordonnance ainsi qu’un produit vendu sur ordonnance et approuvé par la FDA, Pliaglis, sous licence mondiale à Galderma SA et Taro Pharmaceuticals pour le marché américain. Crescita détient les droits de vente et de commercialisation au Canada et au Mexique. Pour plus de renseignements, visitez le site www.crescitatherapeutics.com.

À propos de Thérapeutique Knight inc.

Thérapeutique Knight inc., établie à Montréal, au Canada, est une société pharmaceutique spécialisée qui concentre ses efforts sur l'acquisition ou l'obtention sous licence de droits de distribution de produits pharmaceutiques novateurs destinés aux marchés canadien et internationaux distinctifs. Les actions de Knight se négocient à la TSX sous le symbole « GUD ». Pour plus de renseignements concernant Thérapeutique Knight inc., consultez son site Web au www.gudknight.com ou www.sedar.com.

Énoncés prospectifs de Thérapeutique Knight inc.

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs et des prévisions pour Thérapeutique Knight inc. et ses filiales. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés par ces énoncés prospectifs. Thérapeutique Knight inc. considère que les hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés prospectifs sont réputées raisonnables à la date de leur formulation, mais elle avertit le lecteur que ces hypothèses sur des événements à venir, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Thérapeutique Knight inc. et de ses filiales, pourraient se révéler incorrectes. Les facteurs et les risques susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus font l'objet d'une discussion dans le rapport annuel de Thérapeutique Knight inc. et dans la notice annuelle de Thérapeutique Knight inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Thérapeutique Knight Inc. rejette toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en réponse à de nouveaux renseignements ou à des événements à venir, sauf si la loi l'exige.

Pour plus d'informations, communiquez avec :

Thérapeutique Knight inc.
Jeffrey Kadanoff, P.Eng., MBA
Chef des finances
Tél. : 514 484-GUD1 (4831)
Télécopie : 514-481-4116
Courriel : info@gudknight.com
Site Web : www.gudknight.com